

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

n°568

Du 28 mai au 3 juin 2010

Sommaire

[Concurrence](#)

[Institutions](#)

[Justice](#)

[Marché intérieur](#)

[Marchés publics](#)

[Prêts et subventions](#)

[Profession](#)

[Social](#)

[Télécommunications](#)

BREVES DE LA SEMAINE

Divorces transfrontaliers / Loi applicable / Coopération renforcée / Nouveaux Etats membres (28 mai)

La Commission européenne a obtenu, le 28 mai dernier, le soutien de trois nouveaux Etats membres (Allemagne, Belgique et Lettonie) à la [proposition de règlement](#) en matière de divorce transfrontalier, présentée le 24 mars 2010 (cf. *L'Europe en Bref*, n°561). Ce sont désormais douze Etats membres qui pourront participer à la coopération renforcée en la matière. Ces trois pays se sont joints à l'Autriche, la Bulgarie, la France, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, la Roumanie, la Slovénie et l'Espagne. La Grèce, initialement associée, s'est retirée par la suite. Cette proposition pose le principe du libre choix par les époux de la loi applicable au divorce et prévoit des mesures protectrices des conjoints vulnérables et des enfants. Il s'agirait de la première mise en œuvre, au sein de l'Union européenne, du mécanisme de « coopération renforcée » qui permet à neuf pays, ou plus, de faire progresser une mesure importante, à laquelle certains Etats membres ne souhaitent pas s'associer. Les autres Etats membres peuvent toutefois s'y associer ultérieurement en notifiant leur intention au Conseil et à la Commission. Au prochain Conseil « Justice » qui se tiendra à Luxembourg, le 4 juin prochain, les ministres européens de la justice s'emploieront à dégager un accord politique sur la proposition de la Commission relative à une décision du Conseil autorisant cette coopération renforcée. Le Parlement européen doit également donner son approbation. La décision entrera en vigueur immédiatement après son adoption. (HB/CR) [Pour plus d'informations](#)

Commission européenne / DG Justice, Liberté et Sécurité / Séparation en deux DG (2 juin)

La Commission européenne, sur proposition de son Président José Manuel Barroso, a décidé, le 2 juin dernier, de séparer en deux entités distinctes la Direction Générale « Justice, Liberté et Sécurité ». A compter du 1^{er} juillet 2010, Cécilia Malmström, Commissaire européenne aux Affaires intérieures, disposera de sa propre Direction Générale « Affaires intérieures » et Viviane Reding, Commissaire européenne à la Justice, aux Droits fondamentaux et à la Citoyenneté, d'une Direction Générale « Justice ». (CR)

ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES DU 18 JUIN 2010 A BRUXELLES

La représentation d'intérêts auprès
des Institutions et Agences européennes

[Programme avec mention des
intervenants](#)

Pour s'inscrire en ligne cliquer [ICI](#)

8 heures de formation validées !



[Appels d'offres](#)

[Autres manifestations](#)

* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain numéro de l'*Observateur de Bruxelles*

CONCURRENCE

Accords verticaux / Secteur automobile / Règlement / Lignes directrices (27 mai)*

La Commission européenne a adopté, le 27 mai dernier, un nouveau [règlement](#) d'exemption par catégorie et des [lignes directrices](#) sur les règles de concurrence applicables au secteur automobile. Ces nouvelles règles s'appliquent aux accords de vente et de réparation de véhicules automobiles et de distribution de pièces de rechange de véhicules automobiles. Elles entreront en vigueur le 1^{er} juin 2010. (CR)

Aides d'Etat / Secteur financier / Tableau de bord / Mise à jour / Publication (27 mai)

La Commission européenne a publié, le 27 mai dernier, un [rapport](#) intitulé « Tableau de bord des aides d'Etat - Rapport sur les développements récents concernant les aides consenties au secteur financier dans le contexte de la crise - Mise à jour du printemps 2010 ». Ce rapport, portant sur la période d'octobre 2008 à fin mars 2010, est consacré au seul secteur financier. Il expose une vue d'ensemble de l'utilisation par les Etats membres des mesures de garanties et de recapitalisation, ainsi que l'état d'avancement du traitement des actifs dépréciés et des aides à la restructuration. (AGH)

Entente / Visa Europe / Engagements / Invitation à présenter des observations (28 mai)

La Commission européenne a publié, le 28 mai dernier, une [communication](#) invitant les tiers intéressés à présenter leurs observations sur les engagements proposés par Visa Europe, à propos des commissions multilatérales d'interchange. Selon la Commission, ces commissions enfreindraient l'article 101 TFUE qui prohibe les ententes ayant pour effet de restreindre la concurrence. Les tiers intéressés disposent d'un mois à compter de la publication de cette communication pour présenter leurs observations sous le numéro de référence COMP/39.398 Visa MIF, par courrier électronique : comp-greffe-antitrust@ec.europa.eu, par télécopie au 00 32 2 295 01 28 ou par courrier à l'adresse suivante : Commission européenne, DG concurrence, Greffe Antitrust, B-1049 Bruxelles. (CR)

Notification préalable de l'opération de concentration Altarea / Predica / ABP / Aldeta (28 mai)

La Commission européenne a reçu notification, le 28 mai dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel les entreprises Altarea (France), Predica (France) appartenant au groupe Crédit Agricole SA (« GCA ») et Stichting Pensioenfond ABP (« ABP », Pays Bas), souhaitent acquérir le contrôle en commun de la société Aldeta (France), par achat d'actions. Altarea, société mère du groupe Altarea Cegedim, agit dans le secteur de l'immobilier commercial en France et a pour activité principale la détention et la gestion pour compte propre de centres commerciaux. Predica, filiale de GCA, est active dans le secteur des services bancaires et liés à l'assurance ainsi que dans celui de la détention et la gestion d'actifs immobiliers pour compte propre. ABP est active dans le domaine des fonds de pensions des employeurs et salariés du gouvernement néerlandais et du secteur de l'éducation nationale des Pays-Bas. ABP détient notamment des participations dans le secteur immobilier en France. Aldeta a pour unique activité la détention et l'exploitation d'un centre commercial dénommé « Cap 3000 », à Saint-Laurent du Var (Alpes Maritimes, France). Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations éventuelles avant le 7 juin 2010, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.5885 - Altarea/Predica/ABP/Aldeta, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (SM)

Notification préalable de l'opération de concentration JSA / Jacquet Metals / IMS (2 juin)

La Commission européenne a reçu notification, le 2 juin dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise JSA S.A (Belgique) souhaite acquérir l'entreprise IMS International Metal Service (« IMS », France). JSA S.A détient le contrôle exclusif de la société Jacquet Metals, active dans le secteur de la distribution de produits sidérurgiques, principalement sous forme de tôles épaisses dites « quarto » en acier inoxydable. L'entreprise IMS est active sur le marché de la distribution de produits sidérurgiques. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations éventuelles avant le 14 juin 2010, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.5808 - JSA / Jacquet Metals / IMS, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (CR)

Secteur de la technologie nucléaire civile / Soupçons de pratiques anticoncurrentielles / Enquête (2 juin)

La Commission européenne a ouvert, le 2 juin dernier, une procédure d'enquête concernant des clauses de non-concurrence entre Areva et Siemens dans le secteur de la technologie nucléaire civile. Ces clauses seraient susceptibles d'enfreindre les règles en matière d'ententes et d'abus de position dominante. L'ouverture de cette procédure ne signifie pas que la Commission dispose de preuves concluantes attestant d'une infraction, mais simplement qu'elle mènera une enquête approfondie sur cette affaire. (CR)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

INSTITUTIONS

Nomination / Juge / Cour de Justice de l'Union européenne / Décision (2 juin)

La [décision](#) des représentants des gouvernements des Etats membres portant nomination d'un juge à la Cour de justice a été publiée, le 2 juin dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Madame Alexandra Prechal, de nationalité néerlandaise, est nommée juge à la Cour de justice du 10 juin 2010 au 6 octobre 2012, en remplacement de Monsieur le juge Christiaan Willem Anton Timmermans. (CR)

[Haut de page](#)

JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

Régime d'asile européen / Création d'un bureau d'appui / Règlement / Publication (29 mai)*

Le [règlement 439/2010/UE](#) portant création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile a été publié, le 29 mai dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. La création de ce Bureau européen d'appui vise à coordonner davantage la coopération entre les Etats membres. Il a pour mission de contribuer à la mise en œuvre du régime d'asile européen commun et de soutenir les Etats membres soumis à des pressions particulières. Le Bureau d'appui devra être pleinement opérationnel au plus tard le 19 juin 2011. (AGH)

[Haut de page](#)

MARCHE INTERIEUR

Services financiers / Gouvernement d'entreprise / Propositions / Consultation (2 juin)

La Commission européenne a publié, le 2 juin dernier, plusieurs initiatives en réponse à la crise financière. La première initiative prend la forme d'une [proposition](#) de modification du [règlement 1060/2009/CE](#) sur les agences de notation de crédit. Ce texte vise à améliorer la surveillance des agences de notation de crédit à l'échelon de l'Union européenne en instaurant un système plus centralisé. La seconde initiative prend la forme d'un [Livre vert](#) qui lance une [consultation publique](#) sur le gouvernement d'entreprise et les politiques de rémunération dans les établissements financiers. Les parties intéressées sont invitées à répondre à cette consultation avant le 1^{er} septembre 2010. La troisième initiative est une [communication](#) intitulée « La réglementation des services financiers au service d'une croissance durable ». Dans cette communication, la Commission présente les propositions qu'elle adoptera, au cours des six à neuf prochains mois, pour continuer à réformer la réglementation des services financiers. La Commission a également publié deux rapports sur l'application par les Etats membres de ses [recommandations](#) en matière de rémunération. Le [premier rapport](#) concerne les politiques de rémunération dans le secteur des services financiers. Le [second rapport](#) a trait au régime de rémunération des administrateurs des sociétés cotées. (EK)

Importation et transit d'armes à feu / Protocole des Nations Unies / Mise en œuvre / Proposition de règlement (31 mai)

La Commission européenne a publié, le 31 mai dernier, une [proposition de règlement](#) portant application de l'article 10 du [Protocole](#) des Nations Unies contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale. Cette proposition a pour but de mettre en œuvre, dans l'ordre juridique de l'Union européenne, l'article 10 de ce Protocole intitulé « Obligations générales concernant les systèmes de licences ou d'autorisations d'exportation, d'importation et de transit ». Conformément à cette disposition, la proposition de règlement vise à instaurer des autorisations d'exportation, ainsi que des mesures concernant l'importation et le transit d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions. (EK)

REACH / Critères de classification / Fiches de données de sécurité / Règlement (20 mai)*

La Commission européenne a adopté, le 20 mai dernier, le [règlement 453/2010/UE](#) modifiant le [règlement 1907/2006/CE](#) concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). Le règlement modifie l'annexe II du règlement 1907/2006/CE en vue de l'adapter aux critères de classification et à d'autres dispositions pertinentes prévues par le [règlement 1272/2008/CE](#), ainsi qu'aux prescriptions relatives aux fiches de données de sécurité. (AGH)

[Haut de page](#)

MARCHES PUBLICS

Contrats de concessions de services publics / Consultation publique (12 mai)

La Commission européenne a lancé, le 12 mai dernier, une consultation publique sur les contrats de concessions de services publics. L'objectif de cette consultation est de lui permettre de mieux apprécier la nécessité de légiférer au niveau européen dans ce domaine. La Commission invite les parties intéressées à répondre à cette consultation avant le 9 juillet 2010 (questionnaire uniquement disponible en anglais). (CR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

PRETS ET SUBVENTIONS

Règlement financier de l'UE / Proposition de modification (28 mai)

La Commission européenne a adopté, le 28 mai dernier, une [proposition](#) visant à modifier le [règlement 1605/2002/CE](#) portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes. Cette proposition, qui s'accompagne d'un [document de travail](#) des services de la Commission, vise principalement à simplifier l'accès aux fonds de l'Union européenne en allégeant les formalités administratives ainsi qu'à accroître les possibilités de financements publics et privés. (EK) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

PROFESSION

Honoraires minimaux / Avocats / Grèce / Procédure d'infraction (5 mai)

La Commission européenne a adressé, le 5 mai dernier, un avis motivé à la Grèce lui enjoignant de modifier sa législation relative à la fixation d'honoraires minimaux pour tous les avocats exerçant en Grèce. La Commission estime que cette législation porte atteinte aux libertés fondamentales d'établissement et de prestation de services, lesquelles exigent la suppression de toutes dispositions nationales pouvant entraver l'exercice de son activité par le prestataire de services d'un Etat membre sur le territoire d'un autre Etat membre. Dans le cadre de la procédure en manquement, l'avis motivé est la phase qui précède la saisine éventuelle de la Cour de justice de l'Union européenne par la Commission. (CR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

SOCIAL

Objets tranchants / Protection des travailleurs / Secteur de la santé / Directive / Publication (1^{er} juin)

La [directive 2010/32/UE](#) portant application de l'accord-cadre relatif à la prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et sanitaire conclu par l'HOSPEEM (Association européenne des employeurs hospitaliers, organisation patronale sectorielle) et la FSESP (Fédération syndicale européenne des services publics, organisation syndicale européenne), a été publiée, le 1^{er} juin dernier, au Journal officiel de l'Union européenne (Cf. *L'Europe en Bref* [n°566](#)). (EK)

[Haut de page](#)

TELECOMMUNICATIONS

Communications électroniques / Régulation / Marchés nationaux / Communication (1^{er} juin)

La Commission européenne a publié, le 1^{er} juin dernier, une [communication](#) sur la régulation des marchés nationaux des télécommunications. Cette communication souligne que ces marchés sont devenus plus concurrentiels, au sein de l'Union européenne, grâce à la procédure de consultation et d'examen préalable des projets des régulateurs nationaux par la Commission, instaurée par la [directive 2002/21/CE](#). Elle relève

toutefois que des obstacles subsistent pour créer un véritable marché unique des télécommunications. (AGH) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)



Les appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

Commission européenne / Etude relative à la question de l'opposabilité d'une cession ou subrogation aux tiers (22 mai)

La Direction générale « Justice, Liberté et Sécurité » de la Commission européenne a publié, le 22 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet une étude relative à l'opposabilité d'une cession ou subrogation aux tiers, ainsi qu'au rang de la créance faisant l'objet de ladite cession ou subrogation par rapport aux droits détenus par d'autres personnes (*réf. 2010/S 99-148580, JOUE 99, du 22 mai 2010*). Cette étude vise à préparer le rapport prévu à l'article 27 §2 du [règlement 593/2008/CE](#) sur la loi applicable aux obligations contractuelles (« Rome I »). Son objectif est d'identifier et, s'il est nécessaire, d'harmoniser les règles en matière de choix de la loi régissant l'opposabilité d'une cession ou subrogation aux tiers, notamment le rang de la créance faisant l'objet de ladite cession ou subrogation par rapport aux droits détenus par d'autres personnes. Il s'agira également d'analyser l'impact juridique, économique et financier des solutions présentées au cours des négociations afin de permettre à la Commission, le cas échéant, de modifier le règlement « Rome I ». La durée du marché est de 9 mois, à compter de la date d'attribution du contrat. Le montant maximal du marché est de 200 000 euros hors TVA. La langue de travail devant être utilisée dans l'offre est l'une des 23 langues officielles de l'Union européenne. La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **25 juin 2010**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **2 juillet 2010**. (CGR)

France / Lille / Services de représentation légale (1^{er} juin)

La Communauté urbaine de Lille a publié, le 1^{er} juin dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de représentation légale (*réf. 2010/S 104-158335, JOUE 104, du 1^{er} juin 2010*). Les prestations concernées portent sur le choix d'un mandataire en application de l'article R321-20 du Code de l'urbanisme. Le mandataire sera amené à passer, avec différents opérateurs économiques les marchés nécessaires à la bonne exécution de l'opération. Il fera réaliser, au nom et pour le compte de Lille métropole communauté urbaine, certaines missions. La durée du marché est de 3 ans, à compter de la date d'attribution du contrat. La langue de travail devant être utilisée dans l'offre est le français. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **13 juillet 2010 à 12h**. (CGR)

France / Paris / Services juridiques (1^{er} juin)

Le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a publié, le 1^{er} juin dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 104-158318, JOUE 104, du 1^{er} juin 2010*). Les prestations concernées portent sur la représentation, en demande et en défense, l'assistance et le conseil à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et/ou à l'Etat devant la Cour de cassation, le Conseil d'Etat et le Tribunal des conflits. Le marché est divisé en 3 lots intitulés « Affaires relevant de la chambre criminelle », « Affaires relevant des chambres civiles et commerciale de la Cour de cassation et, à titre exceptionnel, du Conseil d'Etat ou du Tribunal des conflits » et « Affaires relevant des chambres civiles, commerciale et criminelle de la Cour de cassation, à titre exceptionnel du Conseil d'Etat et du Tribunal des conflits ». La durée du marché est de 6 ans, à compter de la date d'attribution du contrat. Le marché est réservé à la profession d'avocat. La langue de travail devant être utilisée dans l'offre est le français. La date

limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **10 septembre 2010 à 10h**. (CGR)

France / Roissy-en-Brie / Services de conseil et d'information juridiques (2 juin)

La Communauté d'agglomération la Brie Francilienne a publié, le 2 juin dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et d'information juridiques (*réf. 2010/S 105-159866, JOUE 105, du 2 juin 2010*). Les prestations concernées portent sur l'assistance et l'accompagnement de nature budgétaire, fiscale, financière, juridique et organisationnelle. Le montant maximal du marché est de 200 000 euros hors TVA. La durée du marché est d'un an, à compter de la date d'attribution du contrat. La langue de travail devant être utilisée dans l'offre est le français. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **19 juillet 2010 à 16h**. (CGR)

Irlande / Dublin / Prestations de services juridiques (2 juin)

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) a publié, le 2 juin dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 105-158802, JOUE 105, du 2 juin 2010*). Eurofound recherche une expertise juridique, ainsi que des capacités de conseil et de représentation dans les domaines du droit du travail de l'Union européenne applicable aux employés d'une agence de l'UE et du droit des marchés publics. La durée du marché est de 4 ans, à compter de la date d'attribution du contrat. La langue de travail devant être utilisée dans l'offre est l'anglais. La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **21 juin 2010 à 12h**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **28 juin 2010 à 17h**. (CGR)

[Haut de page](#)



Les manifestations

AUTRES MANIFESTATIONS

Università degli Studi di Urbino "Carlo Bo"
Centre d'Études Juridiques Européennes d'Urbino

52^{ème} édition du Séminaire de droit européen d'Urbino
16-28 août 2010
PROGRAMME

Thèmes :

- Les responsabilités communautaires
- Markus ANCEL, Professeur - Université Panthéon Assas Paris II
- Chargé de cours
- École de Droit de la Sorbonne
- Université Paris I Panthéon Sorbonne
- European Private Law - common debate
- Luigi MARELLI, Professeur - Università di Padova
- École de Droit de la Sorbonne
- Université Paris I Panthéon Sorbonne
- Conventions de Genève
- Droit pénal européen
- Alexandre BONDI, Maître de conférences - Ecole de Droit de la Sorbonne
- Université Paris I Panthéon Sorbonne
- European Private Law - common debate
- Luigi MARELLI, Professeur - Università di Padova
- École de Droit de la Sorbonne
- Université Paris I Panthéon Sorbonne
- Le système international des droits de l'homme
- Robert BRAY, Professeur - European Parliament
- Principles Administration - European Parliament
- École de Droit de la Sorbonne
- Université Paris I Panthéon Sorbonne
- Le système international des droits de l'homme
- Dany COHEN, Professeur - Université Paris I Panthéon Sorbonne
- École de Droit de la Sorbonne
- Université Paris I Panthéon Sorbonne
- La détermination de l'acte de droit international
- Pierre MAYER, Professeur - Université Paris I Panthéon Sorbonne
- École de Droit de la Sorbonne
- Université Paris I Panthéon Sorbonne
- Droit international privé et globalisation
- Marcel MUIR WATT, Professeur - Université Paris I Panthéon Sorbonne
- École de Droit de la Sorbonne
- Université Paris I Panthéon Sorbonne

Séminaire de droit européen d'Urbino 16-28 août 2010

La cité de Raphaël et de Frédéric de Montefeltro accueille pour la 52^{ème} fois le [séminaire d'été de droit européen](#). Les cours, qui portent sur des sujets d'actualité de droit international privé, de droit européen et de droit comparé, sont donnés en français, en italien et en anglais par des parlementaires et des fonctionnaires européens, des praticiens et des professeurs venant d'Italie (notamment Tito Ballarino, Luigi Mari, Alessandro Bondi et Dante Storti), de France (notamment Bertrand Ancel, Horatia Muir Watt, Pierre Mayer et Dany Cohen), d'Angleterre (Robert Bray) et d'autres pays européens (Lesley Jane Smith).

La présence au séminaire donne lieu à la délivrance d'un certificat, et le succès aux examens du séminaire à deux reprises, d'affilée ou non, est sanctionné par la collation d'un diplôme de droit comparé de la prestigieuse [Faculté de Droit de l'Université d'Urbino](#), fondée il y a de cela plus de cinq siècles.

Les cours du séminaire d'été de Droit européen d'Urbino ont lieu à la salle 4 de la Facoltà di Giurisprudenza, via Matteotti 1, 61029, Urbino, Italie. Tél. : (00 39) 07 22 30 32 50

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Inscriptions : ceje.urbino@gmail.com

Le séminaire est validé au titre de la formation continue des avocats

Coopération judiciaire internationale



et européenne en matière pénale

Colloque international
sous l'égide de l'EFB de Paris

Vendredi 8 octobre 2010
à la Bibliothèque de l'Ordre des Avocats
Palais de Justice de Paris

Programme ligne : cliquer [ICI](#)
Inscription en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour tous renseignements :
<http://www.efb-paris.avocat.fr/>

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cgaes.es).

Equipe rédactionnelle :

Dominique VOILLEMOT, Président, Hélène BIAIS, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Charlotte VARIN, Avocate au Barreau de Paris, Anne-Gabrielle HAIE et Emmanuel KATRAKIS, Juristes, Chrystel GOMBERT RADOVANOVIC, Mathieu ROUILLARD et Corinne RYDZYNSKI, Elèves-Avocats et Soujata MORIN, Stagiaire.

Conception :

Valérie HAUPERT



S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (118.12 euros HTVA) :
<http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

L'Observateur de Bruxelles n°79 est paru :
Dossier spécial : « Le droit européen de la consommation »

Contactez-nous !

Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))



REVUE EUROPÉENNE DE DROIT DE LA CONSOMMATION/
EUROPEAN CONSUMER LAW JOURNAL

Rédacteur en chef : Paul Nihoul

*Le droit de la consommation ne peut être
ignoré par aucun juriste*

Informations et commandes : www.larcier.com

la seule
revue bilingue
français-anglais



larcier

© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L’EUROPE EN BREF N° 568 – 03/06/2010
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu